L'invention de la régionalisation « à la française » (1950-1964)

Romain PASQUIER

« Une France bigarrée, haute en couleurs, c'est par quoi doit débuter toute histoire « sincère » de la France. Sans fin cette France plurielle sous-jacente aura contredit la France une qui la domine, la contraint, essaie de gommer ses particularismes tout en concentrant sur elle-même, abusivement, les lumières de l'histoire. » Fernand Braudel, L'identité de la France, Tome 1, Paris, Fayard, 1982.

L'essentiel des études approfondies sur la genèse du processus de régionalisation français se concentre sur l'émergence puis l'échec du « régionalisme fonctionnel » instauré par la réforme régionale de 1964 (Quermonne 1963 ; Grémion 1976 ; Grémion et Worms 1968). Dès lors une interprétation dominante de ce processus s'est imposée. Les régions françaises résulteraient de la politique de planification et d'aménagement du territoire élaborée et mise en oeuvre par l'administration centrale à partir du début des années soixante ; les mobilisations régionales, quelle que soit leur nature, n'ayant eu qu'une influence très limitée sur l'évolution du processus.

Cette contribution entend revisiter cette interprétation top down en analysant les conditions d'émergence de la régionalisation « à la française », de l'après-guerre au début des années soixante, à partir de données empiriques originales¹. Il semble en effet que ce processus est plus complexe que ce que l'on veut bien admettre généralement. Loin d'être les simples destinataires d'une politique centralisée technocratique, les acteurs régionaux ont joué un rôle actif dans la formulation et la mise en œuvre de cette politique dans les années cinquante et au début des années soixante. Il s'agit donc de montrer comment la régionalisation « à la française » s'invente sur la base d'interactions et d'échanges entre des élites et des groupes politiques sociaux qui agissent aussi bien dans l'arène politique centrale que dans des arènes plus périphériques (configurations régionales).

A la fin des années quarante, la question régionale resurgit à travers le problème de la spatialisation des activités économiques, c'est-à-dire de l'aménagement du territoire. Dans ce processus, le mouvement fédéraliste français, mouvement politique très influent dans l'aprèsguerre, joue le rôle d'un « réseau de consolidation » à l'intérieur duquel élites modernisatrices et élites régionales objectivent progressivement des visions de l'aménagement du territoire et des « problèmes » régionaux (Dulong 1997, p. 11). On peut décomposer cette dynamique en

1

¹ Les éléments empiriques mobilisés ici sont issus de mon travail de thèse (Pasquier 2000). L'étude sur le mouvement fédéraliste français et le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB) s'appuie sur des données collectées à partir de certaines archives de ces organisations (ou plutôt ce qu'il en reste), du dépouillement de l'ensemble des numéros des organes internes (*Le bulletin fédéraliste* et le *XXe siècle fédéraliste* pour le mouvement fédéraliste et *La vie bretonne* pour le CELIB), ainsi que sur une campagne d'archives orales menée en direction des acteurs « survivants » de ces organisations et des hauts fonctionnaires de l'administration centrale en charge, à l'époque, de la politique de planification et d'aménagement du territoire.

plusieurs étapes. Tout d'abord la mouvance fédéraliste participe aux côtés des élites planificatrices à la diffusion de nouvelles représentations du territoire national et de ses problèmes. La mobilisation des élites régionales au début des années cinquante autour de cette thématique, en particulier en Bretagne où se structure une organisation d'une ampleur exceptionnelle le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), ouvre la voie à l'organisation d'un mouvement national des comités d'expansion économique qui devient l'interlocuteur des élites modernisatrices. Progressivement élites modernisatrices et élites régionales adoptent un langage commun et gèrent conjointement les débuts de la régionalisation « à la française ». Cependant, l'avènement de la Ve République et la prise en main du processus de régionalisation par l'administration gaulliste change radicalement la configuration initiale.

Aménagement du territoire et question régionale dans l'après-guerre

Dans l'immédiat après-guerre la question régionale resurgit à travers celle de l'aménagement du territoire. Ce débat est mené dans la société d'après-guerre par d'un côté le mouvement fédéraliste et de l'autre les élites étatiques planificatrices. Les préoccupations de ces groupes qui appartiennent à des univers différenciés vont se croiser dans la mesure où ils plaident conjointement pour la constitution d'un nouvel ordre social et une organisation rénovée de l'Etat.

La mouvance fédéraliste et la réforme de l'Etat

La contribution du mouvement fédéraliste français - La Fédération - pour rendre la question régionale à nouveau légitime dans l'espace politique après l'épisode vichyste est largement méconnue. Quelques rares politistes et historiens l'ont évoqué sans la développer jusqu'à son terme (Greilsammer 1974; Ohnet 1996). Ce groupe d'influence en diffusant à l'échelon local, régional et national de nouvelles formes d'organisation, en suscitant des débats dans divers cercles sociaux, apparaît comme une organisation politique clé pour comprendre la mise sur l'agenda politique de certaines questions institutionnelles dans l'immédiat aprèsguerre comme la construction européenne ou la question régionale. En étudiant la genèse du mouvement fédéraliste français on prend la mesure d'une entreprise politique originale, véritable réseaux dont les objectifs principaux sont complémentaires : diffuser auprès des élites politiques et économiques de l'après-guerre de nouveaux principes d'organisation de la société et initier ou soutenir de nouvelles formes de mobilisation à l'échelon local et régional.

La Fédération- « Centre d'études institutionnelles pour la réforme de la société française », voit le jour le 15 octobre 1944 à l'initiative d'un groupe de militants (André Voisin, Jacques Bassot, Jean Daujat, Max Richard, Jean Bareth, Jean-Maurice Martin) dont les trajectoires biographiques sont restées très proches depuis le début des années trente². Ce groupe

² Les militants fondateurs de *La Fédération* se rencontrent au début des années trente, à l'Ecole normale d'Auteuil. André Voisin (André Bourgeois), Jean Bareth, Max Richard et Jean-Maurice Martin, âgés de seize à dix-huit ans, s'engagent dans des expériences de rénovation de l'Action française après la condamnation papale de 1926. Ils participent à divers cercles consacrés à la doctrine sociale de l'église comme le cercle Fustel de Coulanges qui prône les idées du catholicisme social de René de La Tour du Pin, et ambitionne de diffuser les positions de l'Action française au

fondateur appartient au milieu corporatiste proche de l'Action française de l'entre-deux-guerres, mais très rapidement s'y greffe un groupe d'intellectuels issu de ce que Jean-Louis Loubet del Bayle (1969) a appelé, selon leur propre dénomination « les non-conformistes des années trente ».³. Ainsi, au fil des rencontres et des échanges s'associent progressivement un courant de droite influencé par la doctrine des corps intermédiaires et un courant socialiste proudhonien, dont les piliers doctrinaux sont respectivement Max Richard et Alexandre Marc. Ce groupe élabore une nouvelle doctrine dite du fédéralisme intégral, qui se présente comme une doctrine fondée sur une conception organique de la société, destinée au perfectionnement et à l'épanouissement de la personne humaine par le libre exercice des responsabilités au sein des cellules fondamentales de la société que sont la famille, l'entreprise, la commune, la région⁴. Ce fédéralisme postule de nouvelles règles de répartition des fonctions et des responsabilités : « Ce qui est communal à la commune, ce qui est régional à la région, ce qui est national à la nation »⁵.

La contribution de *La Fédération* à l'émergence des initiatives européennes est bien connue (Greilsammer 1974 ; Gouzy 1968). Son action politique à l'échelle nationale l'est beaucoup

sein de la profession enseignante. Instituteurs, ces jeunes gens continuent de militer dans le milieu corporatiste de l'avant-guerre et fondent l'Union corporative des instituteurs. A cette époque d'effervescence intellectuelle et de recherche d'une alternative à la société capitaliste, ces militants corporatistes de droite fréquentent également d'autres mouvances intellectuelles, notamment les animateurs de Jeune droite issus de l'Action française tels que Jean de Fabrègues, Thierry Maulnier ou Jean-Pierre Maxence (Auzepy-Chavagnac 1995; Loubet del Bayle 1969). Après la défaite de 1940, André Voisin et ses compagnons accueillent favorablement la Révolution nationale. Ces militants se retrouvent dans des organismes de formation et de promotion du corporatisme sous Vichy, en particulier à l'Institut d'études corporatives et sociales créé en 1934 par l'Union des corporations françaises. A partir de 1943, Voisin et ses amis prennent leurs distances avec certaines dérives du régime et entre en contact avec des éléments de la Résistance du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) dans le cadre du Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre. Concernant l'action militante, les membres de ce groupe n'attendent pas la Libération pour se réorganiser. En 1943, ils créent sous le patronage de Martial Buisson le Centre technique d'organisation professionnelle (CTOP), organe d'action corporative qui s'engage dans la rechristianisation du rapport au travail et le développement des libertés professionnelles, locales et régionales. A la Libération, les dirigeants du CTOP, notamment Voisin, Bassot et Daujat décident de continuer leur oeuvre en substituant au vocabulaire corporatiste et à la doctrine des corps intermédiaires une rhétorique fédéraliste.

³ L'arrivée aux côtés du groupe fondateur d'un groupe d'intellectuels (Alexandre Marc, Robert Aron, Denis de Rougemont, Jean de Fabrègues, Thierry Maulnier etc.), côtoyé dans les années trente, permet à *La Fédération* d'affiner sa doctrine et de proposer un projet alternatif d'organisation de la société française. Dans cette nébuleuse, on peut distinguer un groupe personnaliste plutôt classé à gauche autour de la revue *Esprit* dirigée par Emmanuel Mounier ; deux groupes de *Jeune droite* dont les itinéraires se croisent dans les années trente et qui restent très perméables l'un à l'autre, l'un de la Jeune droite catholique animé par de Jean de Fabrègues, et l'autre plus fascisant autour de Jean-Pierre Maxence et Thierry Maulnier ; et enfin un autre groupe personnaliste autour de la revue *Ordre nouveau*, (Dandieu, Robert Aron, Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Henri Daniel-Rops) attaché à une ligne doctrinale, ni droite ni gauche, et à la recherche d'une synthèse plus globale d'inspiration proudhonienne. A l'exception du groupe *Esprit* qui finit par s'opposer avec fermeté aux fédéralistes français, tous les acteurs de ce mouvement intellectuel entrent en contact et collaborent plus ou moins activement à l'action de *La Fédération*.

⁵ La Fédération, n°39, 1948.

⁴ Dès les années trente, pour beaucoup des intellectuels d'*Esprit* ou d'*Ordre nouveau* la décentralisation et le fédéralisme apparaissaient comme des solutions possibles pour susciter une régénérescence spirituelle de la France (Loubet del Bayle 1969).

moins. A partir des années 1946-47, La Fédération⁶ fonctionne à la fois comme un centre de réflexion doctrinale et comme une structure d'action politique⁷. visant à influencer certaines décisions politiques. Comme sa raison sociale l'indique - Centre d'études institutionnelles pour la réforme de la société française - cette organisation se présente d'abord comme un centre de réflexion destiné aux élites politiques et économiques. Dans ce but, le mouvement multiplie les commissions d'études, les conférences, les dîners débats, les sessions de formation sur tous les problèmes de la vie économique, politique et sociale : la famille, la formation de la jeunesse, les rapports sociaux dans l'entreprise, la sécurité sociale, la construction européenne, les problèmes de la décolonisation, la réforme constitutionnelle, la décentralisation, la régionalisation, la coopération communale, etc. La Fédération fournit un cadre de discussions et d'échanges à des acteurs politiques et sociaux venus d'horizons divers. Les publications du mouvement comme Fédération, Le Bulletin fédéraliste, ou XXe siècle fédéraliste⁸ dont Max Richard et Jacques Jira sont les principaux rédacteurs en chef, mais aussi les ouvrages éditées par les éditions Le Portulan, dirigées par Jacques Bassot, contribuent à la

⁶ Les effectifs de *La Fédération* ont connu des hauts et des bas de 1944 jusqu'au milieu des années soixante dix. A sa création, elle connaît un départ fulgurant et compte en 1947 de 4 à 5000 membres avant de connaître un chute de ses effectifs à la fin des années quarante suite à l'opposition avec les unionistes (Greilsammer 1974). L'apogée de cette organisation se situe au milieu des années cinquante où elle compte de 7500 à 8000 membres, beaucoup de personnes étant séduites par ces thèses sur l'Afrique du Nord et la possibilité de rattacher l'Algérie à la France dans un cadre fédéral. Elle perd subitement la plus grande part de sa clientèle en 1961-62, et au départ du général de Gaulle *La Fédération* n'est plus qu'un petit cercle d'études fédéralistes.

⁷ La Fédération créé des associations autonomes dans un certain nombre de secteurs avec à leur tête les principaux leaders du mouvement. Ces organisations finissent souvent par s'autonomiser de la maison mère mais décuplent l'influence du mouvement. Les travaux de Hyacinthe Dubreuil, membre de La Fédération, prônant l'organisation des entreprises en ateliers autonomes suscitent la création de groupes autour de Jacques Bassot qui rapprochent patronat et syndicalistes anticommunistes (Léon Jouhaud pour la CGT et Jacques Teissier pour la CFTC). Les travaux de ces groupes donneront lieu à la création des comités Hyacinthe Dubreuil autour de l'économiste Jacques Rueff, ainsi qu'à la fondation de la Jeune chambre économique par Yvon Chotard, jeune permanent de La Fédération. Jean-Maurice Martin s'investit dans les relations avec les anciens combattants, il participe à la naissance de la Fédération européenne des anciens combattants (FEDAC) et devient président de l'Union nationale des combattants (UNC). Jean Bareth se consacre au développement des libertés communales, il invente la formule des jumelages et créé avec l'appui de Jacques Chaban Delmas le Conseil des communes d'Europe en 1951. Par l'intermédiaire du Conseil des communes d'Europe, La Fédération s'attache à sensibiliser les institutions européennes sur l'idée régionale. Quant à André Voisin, il se consacre plus directement aux contacts avec les milieux politiques français. Il créé le Mouvement national des élus locaux (MNEL) dont il assure le secrétariat général de 1953 à 1982.

[§] Fédération est une revue mensuelle publiée à partir de janvier 1947 à octobre 1956 qui prend la suite de La Circulaire intérieure, premier essai de publication du mouvement. Surnommée « la revue verte » à cause de la couleur de sa couverture, Fédération se présente comme une revue de recherche et d'élaboration doctrinale Son comité de rédaction est composé de Daniel Halévy, Maxime Leroy, Gabriel Marcel, Robert Aron, Hyacinthe Dubreuil, Bertrand de Jouvenel, Thierry Maulnier, Pierre Serant, Georges Vedel, André Voisin et Max Richard, le rédacteur en chef. Fédération aborde un ensemble de problèmes politiques, économiques et sociaux dans une perspective fédéraliste et rencontre une grande audience dans les milieux universitaires et intellectuels et parmi les dirigeants politiques et responsables économiques des années cinquante. Le Bulletin fédéraliste, mensuel de quatre pages publiées d'octobre 1948 à décembre 1953, est un bulletin d'information et de propagande qui vient compléter Fédération et qui rapporte l'ensemble des événements organisés par les fédéralistes en France et en Europe II est remplacé en janvier 1954 par le XXe siècle fédéraliste, toujours publié à ce jour.

diffusion des idées fédéralistes parmi les élites des années quarante et cinquante. Sur la plan politique, le « grand dessein » d'André Voisin était de constituer une force d'influence s'appuyant sur Jacques Chaban-Delmas, Antoine Pinay et Roger Duchet, membres de *La Fédération*. Cette stratégie place *La Fédération* à droite de l'échiquier politique mais ne l'empêchait pas d'entretenir un réseau de relations partisanes très étendu, à l'exception des communistes⁹. Profitant de la perméabilité du régime aux groupes de pressions, de l'indiscipline des partis politiques et la tendance à gouverner au centre, le mouvement fédéraliste rassemble par delà les clivages partisans des hommes politiques influents. Ce réseau inter-partisan permet à *La Fédération* de mobiliser des décideurs politiques sur des thèmes qui lui sont chers.

« Paris et le désert français »

La thématique de l'aménagement du territoire pour les fédéralistes, est le moyen de poursuivre sous une autre forme le combat pour une autonomie locale et régionale. La diffusion et la popularisation du concept d'aménagement du territoire vers les décideurs politiques doit beaucoup à ce mouvement.

La Fédération s'attache à promouvoir et à diffuser les idées qui correspondent de près ou de loin à sa doctrine. Par l'intermédiaire de sa maison d'édition, La Fédération soutient des essais qui mettent en exergue les nouveaux défis auxquels l'Etat doit répondre. L'un de ces essais va devenir particulièrement emblématique et donner à la question régionale une nouvelle légitimité. En effet, les éditions du Portulan inaugurent leur collection avec l'ouvrage de Jean-François Gravier (1947), Paris et le désert français¹⁰, dans lequel le géographe pointe les graves inégalités régionales de développement économique entre les régions françaises. La région parisienne qui a bénéficié d'une centralisation politique et économique séculaire concentre désormais l'essentiel des capitaux et des élites, alors que le reste des régions françaises souffre de dénatalité et de l'écrasement des industries locales. En réponse, Gravier, sympathisant de La Fédération¹¹, propose les bases d'un aménagement régional du territoire à la mesure de

_

⁹ Outre Jacques Chaban-Delmas, Antoine Pinay, Roger Duchet et René Coty, *La Fédération* compte dans ses rangs dans les années cinquante et soixante plusieurs hommes politiques d'envergure : François Mitterrand, Raymond Marcellin, Jean Lecanuet, Roger Gondon, Maurice Schumann, président de *La Fédération* en région Nord, ou encore Germaine Peyrolles, vice-présidente de l'Assemblée nationale.

La Fédération poursuivra cette oeuvre de popularisation d'une certaine philosophie décentralisatrice en publiant le second livre de Jean-François Gravier Mise en valeur de la France (1949) où il plaide clairement pour une réforme profonde des structures institutionnelles calquée sur le projet fédéraliste avec la disparition du département et la mise en place de deux nouveaux échelons : l'arrondissement et la région. Les éditions Le Portulan publieront également les ouvrages de nombreux fédéralistes : Principes du fédéralisme d'Alexandre Marc et Robert Aron, L'Equipe et le Ballon de Hyacinthe Dubreuil, Six études sur la Propriété Collective de Louis Salleron ou Quelle Europe ? de Bertrand de Jouvenel.

l'a Jean-François Gravier fait la connaissance d'André Voisin dans les années trente dans le cadre du cercle La Tour du Pin. Agrégé d'histoire et de géographie en 1938, Gravier fréquente comme Voisin le milieu de la Jeune Droite dans l'entre-deux-guerres et collabore avec François Mitterrand à la revue *Combat*, dirigé par Thierry Maulnier et Jean de Fabrègues. Pendant la guerre il enseigne à l'Ecole des cadres d'Uriage et entre à la fondation Alexis Carrel où il y rencontre Jean Vergeot qui deviendra l'un des premiers collaborateurs de Jean Monnet (Drouard 1992). Jean Vergeot fait entrer Gravier au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme auprès de Raoul Dautry et après la parution de *Paris et le désert français*, il fait partie du cabinet Pflimlin alors ministre de

l'homme. Cet ouvrage s'inscrit dans un contexte où le départ du général de Gaulle en janvier 1946, la résurrection de l'appareil administratif centralisé d'avant-guerre et l'abandon de certains projets de la Résistance suscitent un débat sur l'organisation de l'Etat (Bloch-Lainé et Bouvier 1986). Deux anciens commissaires de la République, Michel Debré et Francis-Louis Closon, choisissent cette même année pour présenter, à partir de leurs expériences respectives, les grands axes d'une réforme de l'organisation territoriale de l'Etat qui, à leurs yeux, s'avère nécessaire¹².

Paris et le désert français met de nombreux mois à sortir de l'anonymat. N'en déplaisent à ceux qui veulent en faire le moment fondateur de l'aménagement du territoire, la diffusion de l'ouvrage de Gravier ne franchit pas la limite d'un petit cercle d'initiés avant la fin 1948¹³. Jean-François Gravier doit le succès de son ouvrage à l'action de deux personnalités proches de La Fédération (Gravier 1970). D'une part à Thierry Maulnier qui fait un compte rendu flatteur dans une de ses chroniques du Figaro, et d'autre part, au député Claudius-Petit qui, séduit par la thèse de Gravier, cite à plusieurs reprises l'ouvrage à la tribune de l'Assemblée nationale, avant de devenir un an plus tard, en 1948, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme : « Claudius-Petit n'était pas adhérent de La Fédération mais on entretenait de très bons contacts avec lui. A plusieurs reprises, il est venu à des réunions publiques et des conférences que l'on a organisées » 14

Les planificateurs et la genèse de l'aménagement du territoire

Dans le même temps, au tournant des années quarante et cinquante, l'aménagement du territoire émerge en tant problème publique sous l'impulsion des deux organismes en charge de la reconstruction et de la planification : le service aménagement du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) et le Commissariat général au Plan (CGP). Ces segments des élites « planificatrices » se sensibilisent aux « problèmes » régionaux, et intègrent progressivement une dimension territoriale à la planification en inventant une nouvelle politique publique, l'aménagement du territoire¹⁵.

l'Agriculture, avant d'entrer au début des années cinquante au Commissariat général au plan (entretien Jean-François Gravier, juillet 1997).

les remèdes qu'ils préconisent sont très différents. Michel Debré (1947) dans La Mort de l'Etat républicain récuse la validité du cadre régional et le perçoit comme une menace pour l'unité nationale et plaide pour l'instauration de quarante sept « grands départements ». A l'inverse, Francis-Louis Closon (1947) dans La région : cadre d'une administration moderne défend l'oeuvre des commissaires de la République et préconise une réorganisation de l'Etat sur une base régionale.

¹³ L'ouvrage de Gravier connaîtra un second succès encore plus important lors de la réédition de l'ouvrage aux éditions Flammarion en 1958. Il devient alors la bible des hauts fonctionnaires de l'administration gaulliste chargée de l'aménagement du territoire dans les années soixante.

¹⁴ Entretien Jacques Jira (avril 1998).

¹⁵ Stanley Hoffman (1963, p. 50) fait remarquer à juste titre qu'en France « les bases de la transformation de la société d'après-guerre furent jetées pendant les années de guerre ». Dans l'entre-deux-guerres, un courant déconcentrationniste et technicien s'est développé dans l'administration française sous l'impulsion de hauts fonctionnaires ou de ministres réformateurs comme Clémentel (Veitl. 1992; Pollet 1999). Ce courant est particulièrement actif sous le régime de Vichy et est à l'origine de réformes administratives inédites comme l'instauration des préfets de région (Baruch 1996). En matière de planification, Henry Rousso (1986, p. 9) fait également remarquer qu'elle « est le fruit d'une longue réflexion sur le rôle de l'Etat en matière économique,

Dans l'après-guerre, une concurrence s'installe entre le CGP et le MRU pour la maîtrise de la politique d'aménagement du territoire :« L'aménagement du territoire est né quai de Passy parce que M. Claudius-Petit y a pensé avant Jean Monnet. Son inventeur a rapidement constaté qu'à travers cette notion il risquait d'évoquer toute la planification. Il l'a donc tournée principalement vers l'urbanisme. Ses successeurs ont éprouvé comme lui la tentation du débordement. Pour discrets qu'aient été leurs services, ils n'ont pu éviter quelques conflits avec le Plan, quand celui-ci, un peu tardivement, s'est préoccupé de régionaliser ses prévisions. La réunion dans une même main des études et propositions relatives au développement par secteurs et au développement par région paraît désormais nécessaire » (Bloch-Lainé 1962, p. 869)

Formellement il s'opère un partage des compétences entre le service aménagement du MRU et le CGP, le premier s'occupant de la reconstruction des villes et le second de la reconstruction économique, mais concrètement les deux organismes développent deux conceptions antagonistes de l'aménagement du territoire, l'une urbanistique et sectorielle pour le MRU, l'autre économique et inter-sectorielle pour le CGP (Voldman 1997). Cette opposition « philosophique » repose en grande partie sur les trajectoires distinctes des hommes qui composent ces deux administrations de planification (Massardier 1996). La garde rapprochée de Jean Monnet provient d'espaces sociaux éloignés de la fonction publique puisqu'ils ont souvent effectué, pour une grande majorité, leur carrière dans le privé, en particulier dans les banques, avant que la Résistance et l'engagement auprès du général de Gaulle ne les amènent à la fonction publique à la sortie de la guerre (Fourquet 1980). A l'inverse le segment aménageur du MRU provient des services de l'Urbanisme de Vichy, la DGEN formant à la Libération l'ossature du MRU dirigé par Raoul Dautry¹⁶.

La période 1945-1953 constitue la période d'expansion des velléités planificatrices du MRU. Greffée au problème de la reconstruction des villes, la décentralisation industrielle devient,

qui s'inscrit en pointillé depuis la première guerre mondiale dans l'évolution des pratiques politiques et administratives, avec comme temps forts le planisme des années trente et les anticipations du régime de Vichy ». Ainsi, les premiers essais de planification de 1941 à 1945 influencent les pionniers de l'après-guerre que ce soit au MRU ou au CGP. Les premières réflexions sur une politique d'aménagement du territoire sont menées au sein de la Délégation générale à l'Equipement national (DGEN) chargée du plan d'équipement et de la coordination des questions d'urbanisme au ministère de l'Economie nationale de Vichy. En 1942, le secrétaire général de la DGEN, Henri Giraud, charge un groupe de géographes, d'historiens, d'économistes et d'industriels dirigé par Gabriel Dessus de mener une réflexion sur la « décongestion des centres industriels ». Les résultats, très influencés par la pensée planiste des années trente, jettent les bases d'un aménagement conçu à trois différentes échelles d'analyse (locale, régionale et nationale) Les travaux menés fournissent un vivier d'idées, d'expériences, de structures dans lesquels l'équipe de Jean Monnet et du MRU puisent leur inspiration (Mioche 1987; Voldman 1997). Nombre de personnalités comme Frédéric Surleau, Gabriel Dessus, Pierre George, Alfred Sauvy ou Jean-François Gravier qui ont participé aux groupes de réflexion au sein de la DGEN participent également aux commissions spécialisées du CGP.

¹⁶ Robert Paxton (1973, p. 325) note à ce sujet que « c'est dans l'administration publique, dans la modernisation et la planification économique que les mesures - et le personnel - de Vichy se perpétuent avec le plus d'évidence ». Au MRU, la filiation vichyste est particulièrement claire tous les anciens hauts fonctionnaires du Commissariat à la reconstruction immobilière de Vichy entrent à la direction de l'aménagement du territoire du MRU comme André Prothin, Pierre Randet, Jean Kerisel, Yves Salaûn etc. (Massardier 1996, p. 109).

sous l'impulsion de Pierre Randet et Jean Faucheux, le cheval de bataille du MRU. L'arrivée de Eugène Claudius-Petit au MRU en 1948, marque le renforcement de cette démarche. Le 3 février 1950 Claudius-Petit, lors d'une communication au conseil des ministres, demande que le gouvernement prenne l'initiative d'un plan national d'Aménagement du territoire pour sortir de la crise du logement et maîtriser le développement économique. Les principes sont rassemblés dans une plaquette éditée par le MRU, préfacée par Claudius-Petit, et désignée familièrement sous le nom de « brochure verte ». Cette brochure donne le signal d'une large réflexion sur l'aménagement du territoire. La loi du 8 août 1950, créé le Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT). De même, une commission centrale d'études pour le plan d'aménagement se crée par arrêté du MRU le 5 avril 1950. Des économistes, des géographes, hauts fonctionnaires comme François Closon, directeur général de l'INSEE, Jean-François Gravier, Pierre Randet, contrôleur général à la direction générale à l'aménagement du territoire (DAT) sont sollicités par la Commission et plusieurs publications le territoire (Voldman 1997).

Ainsi, de par les efforts conjugués de groupes politiques comme les fédéralistes et de segments de la haute fonction publique engagés dans la reconstruction, l'aménagement du territoire devient au tournant des années quarante et cinquante à la fois un enjeu politique et un problème publique. Dès lors des groupes d'acteurs régionaux profitent de cette opportunité politique pour réclamer une territorialisation de la planification nationale.

La régionalisation coproduite : mouvement régional et élites modernisatrices

La structuration du CELIB au tout début des années cinquante en Bretagne apparaît comme une expérience pionnière de part son ampleur et sa capacité à imposer à l'administration centrale de prendre en compte les besoins régionaux dans la planification nationale. Plus largement, sous l'impulsion de *La Fédération* l'expérience bretonne ouvre la voie à l'organisation d'un mouvement régional qui devient l'interlocuteur légitime des élites modernisatrices.

La structuration du CELIB ou les prémisses de la régionalisation à la française

En 1950, le CELIB se constitue autour d'un constat alarmant : l'hémorragie démographique et le retard économique de la Bretagne (Martray, 1983). En effet, cette région est passée à côté de la révolution industrielle et s'est transformée en réservoir de main d'œuvre pour les riches régions industrielles, notamment la région parisienne¹⁸. C'est le travail

¹⁷ Voir MRU, 1950, *L'aménagement du territoire. Premier rapport*, Paris, Imprimerie nationale, et MRU, 1952, *L'aménagement du territoire. Deuxième rapport*, Paris, Imprimerie nationale.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, face aux contraintes de la reconstruction, les pouvoirs publics, soucieux de maximiser leur effort d'investissement, localisent leurs interventions là où elles sont susceptibles d'avoir le maximum de rentabilité, c'est-à-dire dans les régions qui disposent déjà d'un appareil industriel. Si bien que le premier plan (1947-1953) contribue implicitement à aggraver les disparités régionales (Drevet 1988). Pour la période 1951-53, la Bretagne est la région française qui a l'indice du revenu et de la dépense par habitant les plus faibles, respectivement 68 et 48 par rapport à 100 pour la moyenne nationale Le niveau de vie breton est le plus faible de France après celui de la Corse (Krier et Ergan, 1976).

d'entrepreneurs politiques pour construire de nouvelles modalités d'action autour d'une représentation périphérique de la Bretagne qui permet d'expliquer le succès rapide de cette coalition.

Genèse du CELIB

La Fédération met en place à partir de 1946-47 un réseau de permanents et d'adhérents en province pour susciter un mouvement au plus près des élus et des acteurs économiques et sociaux et ainsi dynamiser les initiatives locales. Ces permanents 19 ont pour mission de promouvoir le projet fédéraliste auprès des entrepreneurs et des hommes politiques locaux en organisant des conférences et des réunions publiques. Joseph Martray, fondateur du CELIB, est de ceux-là. Correspondant du mouvement fédéraliste pour l'ouest de la France²⁰, Joseph Martray, est déjà en 1950 un « vieux » militant de la cause bretonne. Rédacteur de préfecture, il se manifeste à la fin des années trente par son militantisme pour le « renouveau » culturel et politique de la Bretagne. Journaliste pendant la guerre, il collabore aux journaux vichystes dirigés par Yann Fouéré²¹, La Bretagne et La Dépêche de Brest, dont il est un temps rédacteur en chef (Fréville 1979). Joseph Martray devient membre à partir de 1942, au titre de délégué régional adjoint à la Jeunesse et de président de l'Union folklorique de Bretagne, du comité consultatif pour les question culturelles créé par le préfet de région vichyste, Jean Quenette (Barral 1974; Gicquel 1960)²². A la Libération, il poursuit sa carrière journalistique à Paris en animant un quotidien pour les bretons de Paris, Vent d'ouest, puis une revue trimestrielle à partir de 1948, Le Peuple breton²³. En juillet 1947, il publie un ouvrage, La Bretagne et la réforme de la France²⁴, où il fait le diagnostic des retards économiques et démographiques de la Bretagne et plaide pour une décentralisation accrue.

¹⁹ Au début des années cinquante, il y a deux permanents dans le Nord, un dans l'Est, un autre à Troyes, Marseille et Toulouse, deux à Lyon .Ils facilitent la constitution de groupes régionaux de *La Fédération* à Paris, Strasbourg, Metz, Nancy, Lille, Angers, Tours, Vichy, Troyes, Rouen, Bordeaux, Nantes, Rennes, Lyon, Marseille, ou Nice (Entretien avec Jacques Jira, avril 1998).

²⁰ Durant l'hiver 1948, il est contacté par les dirigeants de *La Fédération* pour qu'il rencontre Jean-François Gravier. Quelques mois plus tard, Joseph Martray devient membre du comité directeur de *La Fédération* puis rédacteur en chef du *Bulletin fédéraliste*. Sous l'égide de ce mouvement, il créé en octobre 1949, au Palais de Chaillot, l'Union fédéraliste des communautés et régions européennes avec le président Aguire, président en exil du premier gouvernement autonome basque sous la République espagnole et Charles Plisnier, Prix Goncourt 1937 (Cressard 2000).

A la Libération Yann Fouéré est jugé par contumace pour ses activités journalistiques et condamné aux travaux forcé à perpétuité et à la dégradation nationale. Joseph Martray, initialement inculpé lors du procès du journal *La Bretagne*, bénéficie d'un non-lieu.

22 En effet, aux marges de la politique du régime de Vichy, le préfet « régionaliste », Jean

²² En effet, aux marges de la politique du régime de Vichy, le préfet « régionaliste », Jean Quenette, crée par arrêté un comité consultatif pour les questions culturelles, linguistiques et folkloriques. Le préfet entend limiter l'action du comité à la promotion de la langue et du folklore mais les membres les plus actifs de ce comité vont jusqu'à élaborer un projet d'autonomie provinciale avec assemblée régionale élue (Barral 1974).

²³ Cette revue se présente comme l'organe du « mouvement breton tout entier et développe des thèmes comme la modernisation, l'industrialisation, la construction de l'Europe » (Nicolas 1982, p. 138).

²⁴ Cet ouvrage sort deux servaigne que la laboration de l'Europe » (Nicolas 1982, p. 138).

²⁴ Cet ouvrage sort deux semaines avant celui de Jean-François Gravier (1947), *Paris et le désert français*.

Militant fédéraliste et européen²⁵, c'est dans le cadre de la promotion de ce projet que Joseph Martray entreprend de nouer des contacts avec les élus bretons au cours de l'année 1949. Il a pour ambition de redonner une nouvelle virginité au régionalisme en Bretagne : « *J'avais dans l'idée de créer un organisme dans un esprit totalement différent de ce qui avait été fait jusqu'ici en Bretagne. Je ne critiquais pas l'ancien mouvement breton mais je pensais qu'il était complètement à côté de la plaque sur un point. On ne résoudra pas le problème breton contre la France!* » ²⁶ Joseph Martray organise différentes réunions en Bretagne sur le thème des libertés communales et noue des contacts avec un petit noyau de maires, de conseillers généraux et de membres des milieux économiques²⁷. Ceux-ci l'incitent à passer à l'action²⁸ et le 22 juillet 1950, Joseph Martray et Joseph Halleguen, maire RPF de Quimper, lancent un appel à des centaines d'élus bretons, aux responsables des associations culturelles bretonnes, aux membres des assemblées consulaires et des organisations professionnelles. Seule une petite centaine se déplace mais le CELIB voit le jour.

Celui-ci vivote pendant quelques mois avant qu'une fenêtre d'opportunité politique favorable ne s'ouvre. René Pleven, qui entre dans une période phare de sa carrière politique²⁹, prend la présidence du CELIB. Proche de Jean Monnet et du Commissariat général au Plan (CGP), Pleven est sensible aux arguments de Martray sur le déclin économique et démographique de la Bretagne. Le leadership politique de René Pleven donne une impulsion décisive à la consolidation du CELIB en ralliant à la « cause régionale » l'ensemble des parlementaires MRP, formation politique dominante en Bretagne à cette époque (Bougeard 1994).

La stigmatisation du « retard breton » et la croyance dans les possibilités de développement régional constituent le cadre cognitif qui permet la mobilisation de tous les secteurs de la société régionale. Le CELIB renouvelle profondément le répertoire régionaliste en se déclarant « apolitique » et en se réclamant d'un régionalisme « moderne » respectueux du cadre national à l'opposé du mouvement régionaliste et nationaliste de l'entre-deux-guerres : « (...) Nous pensons que la formation de vastes ensembles géographiques suppose la protection et la restauration des groupements fondamentaux les plus élémentaires de la société européenne (...) Dès lors c'est la région qui s'impose et non pas certaines circonscriptions récentes et artificielles, comme en France le département. Sous des noms divers, en tous pays - du moins

²⁵ Dans *Le Peuple Breton* d'octobre 1948, Joseph Martray lie le projet fédéraliste et la cause bretonne : « L'idée bretonne se confond pour nous avec l'idée européenne. Il s'agit d'une seule préoccupation et d'un seul combat (...). Le fédéralisme ne résout pas seulement le problème breton : il lui restitue sa véritable place parmi les grands problèmes du XXe siècle. La résurrection de la Bretagne dépend aujourd'hui d'une cause plus vaste qui est celle de la paix et de la liberté. Notre chance est européenne » (cité dans Cressard 2000, p. 26-27).

²⁶ Entretien Joseph Martray (janvier 1997).

²⁷ Parmi les élus on retrouve notamment Joseph Halleguen, maire RPF de Quimper, M. Julien Lepan, maire de Lorient, le duc Alain de Rohan, Alexis Méhaignerie, député et président du conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Joseph Martray, lance en 1950 un mensuel, *La Vie bretonne*, qui n'est au départ qu'un supplément du *Bulletin fédéraliste* mais qui devient l'organe du CELIB.

²⁹ René Pleven est président du Conseil de juillet 1950 à février 1951, puis d'août 1951 à février 1952. Le parti politique qu'il dirige, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), est l'un des partis charnières de la Troisième Force (Williams 1971). René Pleven est président du CELIB de 1951 à 1972. Le dernier président du CELIB « historique » est Georges Lombard, sénateur-maire de Brest, de 1972 à 1974

en Europe occidentale - la région forme une réalité permanente (...).Reconnues ou actuellement méconnues, ces unités régionales s'affirmeront dans l'Europe nouvelle parce qu'elles correspondent en même temps qu'aux plus anciens tracés de l'histoire, à des affinités psychologiques culturelles, économiques, particulièrement tenaces »30. Non pas que le CELIB se désintéresse des choix politiques qui pouvaient affecter la Bretagne, bien au contraire, mais un dépassement des préférences politiques ou localistes apparaît indispensable au fonctionnement de cette structure et à la constitution d'une commission parlementaire interpartisane, chargée de défendre auprès du gouvernement central les intérêts de la Bretagne. Ainsi, au sein de cette organisation, se côtoient Hervé Budes de Guébriant, tout puissant président de l'Office centrale de Landerneau et François Tanguy Prigent, député socialiste, ancien ministre du Front populaire et grand défenseur des salariés agricoles.

Dès 1951-52, cette coalition stabilise des relations de confiance et de coopération entre acteurs publics et intérêts privés pour promouvoir le développement économique régional. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale une structure organisée à l'échelle régionale s'émancipe des tracés administratifs³¹ et se transforme en représentant légitime d'une région : « Le CELIB peut entreprendre aujourd'hui avec l'autorité suffisante l'une des tâches essentielles pour lesquelles nous l'avons mis sur pied. Par-delà le cadre départemental trop étroit, il peut poser les problèmes d'ensemble de la Bretagne, promouvoir une politique régionale de modernisation et d'équipement, défendre la part de notre province dans les grands équipements régionaux » ³² L'étendue du soutien que reçoit le CELIB peut être estimée à partir de la publication de la liste de ses adhérents. A son apogée au milieu des années soixante, le CELIB regroupe l'ensemble des parlementaires bretons, les quatre conseils généraux, 1200 communes dont les maires des grandes villes bretonnes, les syndicats paysans, l'ensemble des syndicats ouvriers (CGT, CFDT, FO, CFTC), les organisations patronales, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métier, les universités et les associations de défense de la culture et de la langue bretonne³³.

Le CELIB et le régionalisme économique

³⁰ Joseph Martray « Le régionalisme est-il rétrograde ? », La Vie bretonne, n°7, mai 1951, p. 1.

³¹ Cette émancipation n'est, cependant, que relative. En effet, lors de la phase d'élaboration de ce plan, le CELIB renonce à travailler dans le cadre de la Bretagne « historique », c'est-à-dire la Bretagne des Ducs qui intègre Nantes et une partie de la Loire Atlantique à l'ensemble breton. Le CELIB reprend le tracé de la VIe région économique (regroupements régionaux des chambres de commerce qui s'en tient aux quatre départements et n'intègre pas Nantes à la Bretagne). Ce choix permet d'avancer rapidement dans l'élaboration du premier plan breton et d'éviter des concurrences entre les deux pôles économiques dominants en Bretagne, Rennes et Nantes. Malgré les démonstrations symboliques de rapprochement entre Nantes et Rennes, sous l'égide du CELIB, cette séparation est entérinée par les découpages régionaux successifs.

La Vie bretonne, juin 1952, n°14, p. 2.

³³ Parmi les autres adhérents, on trouve une cinquantaine de syndicats de producteurs ou de négociants en produits agricoles ou en produits de la mer, une trentaine de sociétés industrielles, une dizaine de banques. Mis à part les élus, tous sont représentants d'organismes économiques, sociaux ou culturels de Bretagne. Le CELIB réunit chaque année une assemblée générale que la presse régionale et nationale surnomme rapidement les « Etats-généraux de Bretagne. Pour la remise officielle du plan breton, le 30 mars 1953, le CELIB réunit pour la première fois, à St-Brieuc, 400 personnalités bretonnes représentant l'ensemble des secteurs d'activités de la région

En quelques années, le CELIB élabore une véritable stratégie de régionalisme économique. L'enjeu central pour cette coalition est d'inciter l'Etat à prendre en compte les besoins économiques et sociaux spécifiques de la Bretagne dans les politiques de planification nationale et d'aménagement du territoire.

Sur le temps long des mobilisations, cette coalition construit un rapport singulier à l'Etat tout à la fois coopératif et antagoniste dans lequel se succèdent séquences de luttes et de collaboration. La « bataille de la Bretagne » se fait contre l'Etat mais avec l'Etat (Hayward 1969).

Tout au long de la IVe République et durant la première législature de la Ve République, le CELIB adopte une stratégie de lobbying territorial qui assure l'interface entre l'administration centrale et les acteurs locaux. L'absence de majorité stable et l'alternance rapide des ministères sous ce régime sert le CELIB qui s'appuie sur le soutien des parlementaires bretons. La commission parlementaire est la principale arme du CELIB. Créée le 14 novembre 1951, elle se compose de l'ensemble des députés et des sénateurs bretons à l'exception des communistes. Le président de la commission est choisi à chaque nouvelle législature parmi l'une des forces politiques les mieux représentées de l'Assemblée nationale afin d'accroître son audience³⁴. Chaque séance de cette commission se déroulait selon un ordre du jour précis avec un rapporteur qui était souvent le secrétaire général du CELIB en liaison avec les collectivités locales et les groupes d'intérêts bretons. La commission procédait à l'audition des chefs de service et une délégation de la commission rencontrait le ministre concerné³⁵. L'ordre du jour des premières réunions de la commission parlementaire du CELIB est révélateur des usages qu'en font, dans un premier temps, ses différentes composantes : électrification rurale, réouverture du marché anglais aux primeurs, situation de l'industrie de la conserve. Avec la transformation des représentations des « problèmes bretons », cette action de lobbying permet d'amplifier la politique de décentralisation industrielle menée par l'administration planificatrice³⁶ avec l'implantation en Bretagne de plusieurs grandes usines (Citroën, Olida, le Joint Français), de centres de recherches (pôle de télécommunications de Lannion, Ecole nationale de la Santé publique à Rennes).

La capacité politique du CELIB s'appuie sur cette stratégie de lobbying mais surtout sur la production d'un ensemble de représentations alternatives des « problèmes bretons » ³⁷ en relation avec les élites planificatrices.

³⁴ La présidence de la commission est successivement assurée par le socialiste Tanguy Prigent, le MRP, Paul Ihuel, trois RPF-UNR, Yves Estève, Gabriel de Poulpiquet et Jean Hamelin, le radical Pierre Bourdellès, deux indépendants, Jean Crouan et Yves du Halgouët, et le centriste Edouard Ollivro.

³⁵ La réponse ministérielle était rendue publique dans la presse, en particulier dans *Ouest-France* dont le président directeur général, Paul Hutin-Desgrées était député du Morbihan et membre du CELIB (Cressard 2000).

³⁶ Ainsi, en avril 1955, un éditorial de *La Vie bretonne*, souligne qu'« en s'appuyant sur l'ensemble des collectivités bretonnes et sur une représentation parlementaire unie, le CELIB a pour première mission d'obtenir en faveur des départements bretons les crédits qui leur sont indispensables pour rattraper le retard de leur équipement ».

³⁷ L'histoire du CELIB est jalonné de publications concernant le développement régional : « Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne » en 1953 ; « Inventaire des possibilités d'implantation industrielle en Bretagne » en

Les conceptions du CELIB en matière de développement régional et d'aménagement du territoire apparaissent à cette époque comme une expérience pionnière avec notamment la réalisation du premier plan régional, en 1953, avant que le concept de planification régionale ne soit officialisé (Dulong 1975). Si le cadre des relations entre le CELIB et les gouvernants est émaillé de rapports de force, il se caractérise également par un apprentissage mutuel de la concertation et de la négociation. Durant les années cinquante et soixante, les élites régionales apprennent à négocier avec le Commissariat général au Plan (CGP), la direction de l'Aménagement du territoire du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), puis avec la DATAR. En juillet 1952, les première commissions sectorielles entre le CELIB et les services de l'administration planificatrice sont organisées dans le cadre de l'élaboration du plan breton³⁸ : « Je suis allé au Plan en leur demandant est-ce que vous accepteriez de nous aider à préparer une sorte de programme régional, je ne sais pas si j'ai utilisé le mot plan. Est-ce que vous accepteriez qu'une délégation du Plan vienne en Bretagne pour voir où en sont les choses ? Mes interlocuteurs m'auraient foutu à la porte si je n'étais pas venu de la part de Pleven. Je me souviens du premier entretien, c'était avec des adjoints de Jean Monnet. Ils m'avaient reçu parce que je venais de la part du président et ils m'ont dit : vous savez, monsieur, vos histoires de programme régional sont ridicules, vous ne comprenez rien à ce qu'est le Plan, le Plan c'est le charbon, c'est l'acier. Ceci dit, si le président le demande, on veut bien qu'une délégation du Plan aille en Bretagne»39. Au sein du CELIB, la commission d'expansion économique présidée par Michel Phlipponeau⁴⁰, joue le rôle d'un bureau d'étude chargé d'analyser les problèmes, d'imaginer et de mettre au point les solutions, d'élaborer des programmes. (Phlipponeau 1970). Organisée à l'image du commissariat général au Plan sur la base de grandes commissions sectorielles, la commission régionale d'expansion constitue un centre d'échanges et de diffusion des idées, de connaissances, de réflexion pour les cadres et les animateurs des organisations qui composent le CELIB. Les universitaires, les centres de recherche⁴¹, les chefs d'entreprise, les hauts fonctionnaires et tous les experts intéressés par le développement de la Bretagne participent à la commission régionale d'expansion. Ces membres relaient dans les différents univers sociaux d'où ils proviennent les nouvelles représentations des intérêts régionaux et du développement régional.

Ainsi le CELIB est plus qu'un lobby territorial. Cette organisation est un lieu de socialisation unique pour les élites bretonnes. Les activités du CELIB et de ses commissions produisent une « révolution psychologique » chez les élites bretonnes dont l'importance est décisive pour le

¹⁹⁵⁷; « Une loi-programme pour la Bretagne » en 1962, « Bretagne une ambition nouvelle » en 1971.

³⁸ Les ministres concernés saisis par Pleven et la commission parlementaire, avaient demandé à leurs services centraux et régionaux de prêter leur concours. Cf. *La Vie bretonne*, décembre 1952, n°15, p. 1.

³⁹ Entretien Joseph Martray (janvier 1997).

⁴⁰ Michel Phlipponeau entre au CELIB en 1952. Proche de Gaston Deferre dans les années soixante, il préside le comité Horizon 80 de Bretagne qui est à l'origine du club Bretagne et Démocratie, véritable creuset régional de la gauche socialiste. Après son départ du CELIB, il s'engage dans les années soixante-dix, dans le combat politique municipal. Il est aux côtés d'Edmond Hervé lorsqu'il conquiert la mairie de Rennes et devient son premier adjoint et président du district urbain.

En particulier l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Centre régional d'études et de formation économique (CREFE) et l'Institut de géographie.

développement économique de la Bretagne. C'est au CELIB que les élites régionales se familiarisent avec les principaux « problèmes » du développement économique breton (sous-équipement, sous-industrialisation, enclavement) ainsi qu'aux réponses possibles (décentralisation industrielle, aménagement du territoire, internationalisation de l'économie régionale). A travers cette capacité d'expertise, le CELIB opère une régionalisation des intérêts catégoriels. Dans l'agriculture en particulier, les élites paysannes bretonnes, formées pour l'essentiel à la jeunesse agricole chrétienne, s'investissent dans le « combat » régional en prenant conscience que les difficultés des paysans bretons se rattachent à un problème plus large, celui d'une région sous-équipée. Les responsables paysans bretons donnent progressivement des problèmes de l'agriculture une interprétation « régionaliste » et deviennent dans les années soixante les principaux animateurs du CELIB (Berger 1975).

Pour la première fois dans l'histoire de la planification française, les inégalités régionales sont prises en compte. Il n'est donc pas surprenant que les dirigeants du CELIB, en particulier René Pleven, jouent un rôle central dans l'élaboration des décrets Pflimlin et Mendès-France de 1954 et 1955 sur l'agrément officiel des comités régionaux d'expansion économique et la mise en place de programmes régionaux d'action régional⁴².

Le mouvement des comités d'expansion et les élites modernisatrices

L'expérience bretonne ouvre la voie à un mouvement plus large sur l'ensemble du territoire national. *La Fédération* s'attache à structurer au sein d'une organisation commune les groupes qui, à l'échelon local ou régional, appellent à une redistribution des ressources au profit de la périphérie. Pour le mouvement fédéraliste, cette mobilisation constitue une opportunité pour développer sur l'ensemble du territoire national de nouvelles formes d'association et de développer un courant d'opinion favorable à la décentralisation. Concrètement élites régionales et élites étatiques modernisatrices coproduisent les débuts de la régionalisation « à la française ».

La Conférence nationale des comité d'expansion

La Fédération, regroupe et soutient tous ceux qui, depuis la guerre, développent de nouvelles formes d'association et de mobilisation. La Fédération prend contact avec le « Comité d'étude et d'aménagement de Reims », créé en 1943 sous l'égide de Paul Voisin, et avec le « Comité d'aménagement et du plan de la Moselle » créé et animé en 1947 par Bertrand de Maudhy (Teissier 1955). En effet, le régime de Vichy avait incité les industriels à se regrouper au sein de comités d'expansion dans certaines villes, notamment à Reims et à Rouen. Le premier se constitue à Reims en 1943 à l'initiative d'un groupe de pionniers soucieux de promouvoir selon la rhétorique corporatiste « un harmonieux épanouissement de leur petite

⁴² René Pleven s'est employé à convaincre Edgard Faure et Pierre Pflimlin de la nécessité d'engager sur le long terme une action pour les régions françaises (Martray 1983). Michel Phlipponeau (1970, p. 29) souligne que « le CELIB a joué un rôle important dans la phase d'élaboration de ces décrets, en définissant des mesures dont beaucoup ont été reprises dans le texte gouvernemental. Certains de ces décrets intéressaient directement la Bretagne (primes pour la recalcification des sols, l'arasement des talus). La presse nationale les surnomme d'ailleurs, « les décrets-CELIB ».

patrie » (Gauer 1955). Ces structures, débarrassées de leurs oripeaux corporatistes, perdurent et se développent après-guerre. En 1946, en vue de l'exécution du premier plan de modernisation et d'équipement qui allait comporter des investissements particuliers pour la Moselle, le CGP crée en liaison avec le conseil général le « Comité départemental du plan de modernisation et d'équipement » qui se transforme en décembre 1951, en « Comité d'aménagement et du plan d'équipement de la Moselle ». De son côté, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle constitue en 1948 une « Commission départementale d'équipement et d'aménagement du territoire » qui, en avril 1951, est prise en charge par la Chambre de commerce et devient le « Comité d'aménagement et du plan d'équipement de Meurthe-et-Moselle » (Teissier 1955, p. 595). Ils ont tous la particularité de réunir élus et représentants socioprofessionnels autour d'un projet de reconstruction et de développement économique.

Après la création, en 1950, du premier comité d'expansion économique à l'échelle régional, en l'occurrence le CELIB de Joseph Martray, *La Fédération* décide d'inciter les acteurs sociaux, et économiques à s'organiser en comités d'aménagement du territoire sur l'ensemble du territoire national : « *C'est quand Martray a créé le CELIB qu'on a eu l'idée de développer les comités d'aménagement du territoire et il y a eu la jonction avec le comité Maudhuy et celui de Reims* » ⁴³

Sous l'effet de la vulgarisation de la notion d'aménagement du territoire un nombre croissant de structures régionales et locales émerge. Le succès est tel que La Fédération prend l'initiative d'organiser à Reims les 2 et 3 février 1952 les « Journées nationales de la mise en valeur des régions de France » où elle réunit sous la présidence d'honneur du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Claudius-Petit, l'ensemble des représentants des comités d'expansion économique et d'aménagement du territoire pour faire le bilan des déséquilibres régionaux entre Paris et le désert français. Outre Claudius-Petit, des hommes politiques de premier plan sont présents comme Pierre Pflimlin, président du comité d'action de l'économie alsacienne, René Pleven, président du CELIB, ainsi que de nombreux hauts fonctionnaires qui représentent les secteurs de l'administration intéressés par l'aménagement du territoire et la planification : André Prothin, directeur général de l'Aménagement du territoire au MRU, Pierre Randet, contrôleur général de l'Aménagement du territoire au MRU, Jean-François Gravier pour le CGP. Lors de la motion finale de ces journées Claudius-Petit forme le vœu que :« (...) soit prise toute mesure tendant à assurer la mise en valeur des régions de France par l'établissement d'une étroite liaison entre les pouvoirs publics, les services officiels, les comités local, départemental, les comités régionaux de mise en valeur, ceux-ci ayant pour tâche de faire des inventaires, suggestions et démarches qui doivent faciliter l'essor de la vie régionale [et propose] la formation immédiate d'une conférence des comités régionaux pour la mise en valeur de la France »44.

Dès lors, un vaste mouvement incarnant un ensemble de dynamiques locales ou régionales se structure sous l'impulsion de *La Fédération*. Dès le 21 février 1952 se réunit la première « Conférence nationale des comités régionaux d'études pour la mise en valeur de la France »

⁴³ Entretien Jacques Jira (avril 1998).

⁴⁴ Compte rendu dans Le Bulletin fédéraliste.

dont le secrétaire général est Gilbert Gauer⁴⁵, délégué général de *La Fédération*⁴⁶. Elle se fixe plusieurs objectifs : « la création entre ses membres de liens de confiance réciproque » ; « la confrontation des expériences, l'examen de leurs méthodes d'action et la recherche d'un développement rationnel des régions » ; « la constitution de commissions spécialisées » ; « la recherche de la manifestation d'une communauté de vues dans les problèmes intéressant l'ensemble des comités afin de coordonner leur action », « la liaison avec les pouvoirs publics » ; « l'information de l'opinion publique au sujet des problèmes d'aménagement du territoire de la mise en valeur des régions » (Teissier 1955, p. 597). Cette Conférence nationale des comités régionaux prend la forme d'une association selon la loi de juillet 1901 en octobre 1952. Elle deviendra à la fin des années cinquante le Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP)⁴⁷.

Ces nouvelles élites territoriales accusent la centralisation administrative comme facteur de sous-développement économique. En septembre 1955, lors du congrès de l'association des présidents des conseils généraux, Bertrand Motte, président de la Conférence nationale, exprime l'opinion des dirigeants des comités concernant les inégalités de développement sur le territoire français : « La centralisation administrative a une responsabilité première dans la stagnation où l'agonie que connaît aujourd'hui la France provinciale. En effet, à partir du moment où l'Etat qui s'est adjugé au cours des cent dernières années un nombre toujours croissant de compétences, confère tous les pouvoirs de décisions aux seules administrations parisiennes, il déclenche une brutale réaction en chaîne qui s'étend à tous les domaines ; il détermine une attraction d'une progressivité irréversible de la province vers Paris, il prive peu à peu nos régions des moyens de tous ordres qui leur permettraient de se développer, de se renouveler ou de renaître (...) » (Teissier 1955, p. 598).

Le mouvement des comités régionaux d'expansion économique s'impose comme le principal interlocuteur de l'administration centrale dans le cadre de la planification et de la politique d'aménagement du territoire (Lanversin 1970). D'une centaine en 1954, ils sont 170 en 1958. En 1956, la Conférence nationale se dote d'un organisme d'étude, l'Institut français des économies régionales. Cet institut publie les *Cahiers de l'expansion régionale* qui diffuse auprès des élites politiques et des décideurs économiques les attentes et les besoins de ces nouveaux acteurs. En 1957, une association des cadres permanents des Comités d'expansion s'organise. Ces comités régionaux se réunissent annuellement pour débattre et prendre position sur des questions qui concernent l'expansion régionale et l'aménagement du territoire. En mars 1954, lors de son congrès annuel, la Conférence nationale s'intéresse aux économies régionales et aux moyens de réanimer le « désert français » par le développement régional dans le cadre du

⁴⁵ Engagé à la Libération dans des mouvements de jeunesse de la Résistance, Gilbert Gauer devient comme Jacques Jira membre à *La Fédération* en 1946. Maire de Meudon, conseiller général, il a été membre de section du Conseil économique et social au titre des économies régionales, et membre également du Conseil économique et social d'Ille de France. A la mise en place de la conférence nationale des comités d'aménagement du territoire sont associés également Bertrand Motte et Joseph Martray tous deux membres actifs de *La Fédération* et animateurs de comités d'expansion.

⁴⁶ Tout au long des années cinquante, *La Fédération* conserve une influence sur le fonctionnement de la Conférence nationale des comités régionaux. Plusieurs de ses dirigeants occupent la présidence comme Bertrand Motte de 1955 à 1956 et Bertrand de Maud'huy de 1957 à 1960.

⁴⁷ Puis en 1979, le Conseil national des économies régionales (CNER).

Plan. En 1956, à St-Brieuc, la Conférence étudie le plan breton élaboré par le CELIB et plaide pour la mise en place de pouvoirs régionaux d'expansion économique. En 1958, à Marseille, elle s'interroge sur l'intégration des régions françaises dans l'espace européen.

Jusqu'au début des années soixante, les décisions gouvernementales concernant l'aménagement du territoire sont le plus souvent annoncées lors des assemblées annuelles de cette Conférence nationale.

Les planificateurs et l'institutionnalisation du cadre régional

A partir du milieu des années cinquante, le CGP apparaît comme le principal interlocuteur de ce mouvement régional. Sa conception économique et statisticienne de l'aménagement et de la planification dans une perspective inter-ministérielle et globale s'impose face à la conception urbanistique du segment aménageur du MRU (Antoine 1958). A la suite des décrets de juin 1955, le CGP est chargé de coordonner le travail d'élaboration des programmes d'action régionale dans les 21 régions programmes. Progressivement les élites planificatrices entendent donner un cadre universel aux initiatives locales et régionales. Elles ont en effet au début des années cinquante des intitulés différents : « comité d'étude et d'aménagement », « comité d'aménagement du plan », « comité d'études et de liaison » etc. Afin de donner un cadre universel à ce foisonnement d'initiatives privées à l'échelon local, départemental ou régional et de répondre aux exigences d'équipement, l'administration centrale reconnaît officiellement ces comités par un décret du 11 décembre 1954⁴⁸. Le gouvernement de Pierre Mendès-France autorise la création de comités d'expansion économique régionaux, départementaux ou interdépartementaux. Cette officialisation de ces nouveaux partenaires territoriaux prend la forme d'arrêtés d'agrément de comités préexistants. Leur composition est très ouverte : élus locaux, représentants des activités économiques, organisations syndicales, universitaires peuvent y participer. La plupart des comités d'études se transforment en comités d'expansion économiques.

Par ailleurs, l'établissement de programmes d'action régionale en 1955-56 donne lieu à un découpage régional de la France dans une perspective essentiellement économique et rationalisatrice. L'élaboration de ce cadre géographique est confié en 1955 à un groupe de synthèse du CGP présidé par Jean Vergeot, commissaire général adjoint au Plan (Gravier 1970). Durant une année le groupe essaye de concilier divers facteurs : « La formation historique, dans la mesure où les anciennes provinces devaient leur existence et leur configuration à des réalités profondes et séculaires » ; « le rayonnement des grandes villes car aucun phénomène n'est plus caractéristique ni plus décisif que leur croissance et leur irradiation » ; « les particularités agricoles » enfin la « carte universitaire future » (Vergeot et Antoine 1958, p. 15-16). Plusieurs découpages sont envisagés en dix neuf, puis vingt-deux régions de programme, c'est finalement le chiffre de vingt et un que l'on retient⁴⁹. Pour

⁴⁸ Dans la genèse de ces décrets, Pierre Pflimlin, ministre des finances du gouvernement Faure joue un rôle fondamental. Animateur du comité d'expansion d'Alsace avec son collaborateur strasbourgeois, René Uhrich, membre de *La Fédération*, Pierre Pflimlin est une des figures marquantes avec René Pleven du mouvement régional qui se structure autour de la Conférence nationale des comités d'expansion.

Toutes les réformes régionales ultérieures, en 1960 pour la création des circonscriptions administratives régionales, en 1964 pour les CODER, en 1972 pour les EPR ou en 1981 lors des

délimiter le découpage final entre ces regroupements (Lajugie 1963). De nouvelles régions apparaissent comme le Centre ou les Haute et Basse-Normandie (Pasquier 2000).

L'administration gaulliste et la centralisation de la régionalisation « à la française »

Le passage de la IVe à la Ve République marque une césure profonde dans le processus de régionalisation. Si jusqu'au début des années soixante, l'aménagement du territoire et planification régionale sont gérés conjointement par les élites « modernisatrices » et les élites régionales, la donne change sous le régime gaulliste. La régionalisation planificatrice et l'aménagement du territoire sont au centre du projet modernisateur du régime. Alors que sous la IVe République les élites « modernisatrices » des années cinquante occupaient des positions relativement marginales dans le champ administratif, leurs représentations de la société et de l'action publique constituent le socle du projet modernisateur du régime gaulliste (Dulong 1997 ; Gaïti 1998). La planification, cette « ardente obligation » selon l'expression du général de Gaulle doit faire de la France une grande puissance économique et contribuer à la rénovation des rapports Etat/société (Fourquet 1980). Cet idéal planificateur et modernisateur du régime est tout à la fois une ambition économique et « une tentative de rénovation de la démocratie par la participation des groupes socioprofessionnels à la définition de l'intérêt général » (François 1999, p. 14).

Ce projet est mis en oeuvre à travers deux réformes : une refonte de la planification et de l'aménagement du territoire et l'institutionnalisation de la région entant que cadre de dialogue avec les forces vives. La haute fonction publique de l'administration gaulliste pilote l'intégralité de ce projet (Dubois et Dulong 1999).

L'aménagement du territoire devient une priorité du régime gaulliste. Cette politique vise à incorporer la périphérie, c'est-à-dire les régions sous-développées, en répartissant équitablement les équipements et le développement économique pour éviter que des inégalités flagrantes ne se transforment en revendications politiques (Hayward 1981). On assiste à une refonte des outils de planification et des objectifs de l'aménagement du territoire hérités de la IVe République. Avec les décrets du 14 février 1963, le MRU perd sa responsabilité dans la mise en oeuvre de la politique d'aménagement du territoire (Pouyet 1968). Le CGP, toujours rattaché au Premier ministre, reçoit la charge de concevoir la politique d'aménagement du territoire et d'intégrer ces objectifs dans le plan, assisté dans cette tâche par la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT). La principale innovation est la création d'un nouvel organisme : la Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Rattachée directement au Premier ministre ⁵¹, la DATAR a pour mission, à partir des objectifs

lois de décentralisation reprennent ce tracé originel. A deux exceptions près : la fusion des régions Rhône et Alpes lors de la création par le décret du 2 juin 1960 des circonscriptions d'action régionale, et le détachement de la Corse de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur-Corse, le 9 janvier 1970.

Le changement de dénomination de la direction de l'Aménagement du territoire en une direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme est très significatif à cet égard.

⁵¹ Lors de la séance du 25 janvier 1963 à l'Assemblée nationale, le député Catroux, rapporteur spécial pour le budget souligne la signification politique de ce rattachement : « Le Commissariat au Plan et à la productivité comme la Délégation à l'Aménagement du Territoire sont rattachés directement au Premier ministre, ce qui traduit la volonté du chef de l'Etat et du gouvernement, à

généraux définis par le CGP, de coordonner les actions de l'ensemble des ministères techniques en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'action régionale⁵². Sous l'impulsion d'Olivier Guichard, la création de la DATAR s'accompagne d'une refonte des objectifs de l'aménagement du territoire. Les aménageurs des années cinquante entendaient rééquilibrer les rapports entre la ville et les campagnes. Il s'agit de créer ou de consolider sur l'ensemble du territoire national des pôles urbains ayant le potentiel technologique et humain suffisant pour contrebalancer l'influence de Paris, et ayant la capacité de rivaliser avec leurs homologues européens (Guichard 1965). Ces « métropoles d'équilibre » doivent être suffisamment attractives sur le plan des équipements et des activités économiques, sociales et culturelles pour que leur dynamisme se diffuse⁵³ au-delà de l'agglomération urbaine.

Cet objectif fonctionnel de l'Etat aménageur se double d'un objectif proprement politique : nouer le dialogue avec les nouvelles couches sociales qui émergent, ces « forces vives » dont le régime est soucieux de s'assurer le soutien. Ce projet suppose d'établir un cadre de négociation entre l'Etat et ces nouveaux partenaires. Le cadre régional apparaît alors comme le plus approprié. La région est conçue comme un espace fonctionnel d'études, de délibération de participation⁵⁴ qui dénie au département toute pertinence pour appréhender les transformations économiques et sociales. La régionalisation planificatrice cherche à mettre un terme au saupoudrage clientéliste du gouvernement départemental particulièrement prégnant sous la IVe République. Ce « régionalisme fonctionnel » (Quermonne 1963) destiné à engager un dialogue constructif entre l'Etat et les forces vives débouche sur la réforme de 1964 qui réorganise les services de l'Etat autour du préfet de région et instaure des structures régionales de délibération sur l'ensemble du territoire national, les CODER⁵⁵

Cette réforme apparaît également comme un moyen de contrôler les comités régionaux d'expansion économiques, souvent trop revendicatifs. Les élus locaux, très inégalement présents selon les régions dans ces comités, contestent à ces associations de droit privé le droit de parler au nom de populations entières. Les parlementaires et les élus locaux mais aussi les

l'aube de la seconde législature de la Vème République, de mettre l'accent sur la modernisation de notre démocratie, à la transformation profonde de notre économie dans les années à venir (...) » (I.O. du 25 janvier, p. 1895).

(J.O. du 25 janvier, p. 1895).

52 L'expérience avortée - elle n'a duré que trois semaines - d'un grand ministère de l'aménagement du territoire lors du premier gouvernement Pompidou, en avril 1962, a visiblement porté ses fruits. La création de la DATAR se veut rassurante, elle ne remet pas en cause la répartition des attributions entre les différents ministères.

⁵³ Les soubassements théoriques de cette politique sont à rechercher chez François Perroux qui est l'un des grands inspirateurs de la pensée économique en matière d'aménagement du territoire. Sa réflexion sur les espaces économiques l'amène en 1955 à la description des « pôles de croissance ». Pour Perroux, la croissance économique n'émerge pas partout mais en certains points à partir desquels elle se diffuse vers d'autres espaces. Cette théorie de la polarisation est développée et approfondie par Jacques Boudeville (1972). Par ailleurs, François Perroux insistait sur le rôle de l'Etat qui devait lutter contre les déséquilibres de croissance qui n'allaient pas manquer d'apparaître (Claval 1983).

⁵⁴ Le cadre régional doit avant tout servir à l'élaboration du Ve plan (1965-1970) qui marque une véritable régionalisation des procédures de planification, les régions étant associées à l'élaboration détaillée du plan national.

⁵⁵ La CODER est la principale innovation. Structure consultative, la CODER émet des avis sur les questions relatives à la mise en oeuvre du développement économique et social et de l'aménagement du territoire de la circonscription régionale. Ces CODER ont une composition mixte qui assurent la représentation des collectivités locales et des intérêts économiques

organismes professionnels élus (chambres de commerce, d'agriculture et des métiers) mettent en cause leur monopole de consultation qui faisait de ces comités l'interlocuteur unique de l'administration. Les oppositions se précisent durant l'année 1963 au cours de l'expérience des « tranches opératoires » des plans régionaux, où les élus locaux au congrès de l'Association des maires de France en mars 1963 et au congrès de l'Association des présidents de conseils généraux en mai et octobre 1963, dénoncent la représentativité des comités régionaux⁵⁶. Enfin et surtout, les milieux politiques de la majorité sont inquiets de voir « certains de ces comités, comme le CELIB en Bretagne, s'ériger en assemblées politiques d'opposition » (Grémion 1992, p. 496).

Ainsi, les comités d'expansion sont écartés de la politique régionale et ne conservent leurs attributions qu'en ce qui concerne les syndicats d'initiative, les organes de prospection, de recherche et de propagande économique. Seuls quelques-uns uns continuent à jouer un rôle en matière d'action régionale. C'est le cas en Bretagne où le CELIB malgré des difficultés croissantes à partir du milieu des années soixante conserve un rôle de porte-parole des élites bretonnes. Si sa commission parlementaire devient quasi inopérante du fait du nouveau jeu politique et institutionnel qui s'instaure, le CELIB s'appuie sur les syndicats agricoles bretons pour poursuivre le travail de désenclavement et d'équipement de la Bretagne. Cependant pour l'essentiel, à partir de 1963-64, le destin de la régionalisation « à la française » est exclusivement entre les mains du régime gaulliste et de sa haute administration.

* * *

Cette analyse révèle donc une histoire de la régionalisation française moins linéaire que l'interprétation généralement admise. L'invention de la régionalisation « à la française » n'a pas concerné exclusivement les élites modernisatrices mais un éventail plus large d'acteurs au niveau national et régional. Par ailleurs, au terme de cette étude, il est possible de repérer différentes phases dans le processus de régionalisation « à la française ».

La première phase qui se déroule de l'après-guerre à l'avènement de la Ve République est largement coproduite. Au tournant des années quarante et cinquante la mouvance fédéraliste français joue un rôle clé dans la mise sur l'agenda politique de l'aménagement du territoire et la montée en puissance de mobilisations locales et régionales. Progressivement, sous la pression d'un « mouvement régional », dont l'aiguillon est le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB) les élites « modernisatrices » intègrent des variables territoriales à la planification nationale La seconde phase, à partir du milieu des années soixante, voit le processus de régionalisation se centraliser sous l'impulsion de l'administration gaulliste. Pour mener à bien son projet modernisateur l'administration gaulliste opère une centralisation et une monopolisation de la formulation des politiques d'aménagement du territoire et de régionalisation. La coproduction de la régionalisation « à la française » avait vécu. Il faudra

⁵⁶ Une motion, adoptée par l'Association des maires de France, invite même les assemblées locales à supprimer toute subvention aux comités d'expansion.

attendre les années soixante-dix pour des mobilisations culturelles et politiques ouvre la voie à une nouvelle séquence du processus de régionalisation.

Romain Pasquier CRAP/IEP de Rennes

Bibliographie

Antoine S., 1958, «L'aménagement du territoire et l'expansion régionale », *Etudes et documents*, n°5, p. 1-51.

Auzepy-Chavagnac V., 1995, « La Jeune Droite Catholique (années 1930-1940) : histoire d'une différence », *Mil neuf cent*, 13, p. 81-102.

Baruch M.-O., 1997, Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944, Paris, Fayard.

Bauchet P., 1966, *La planification française*, Paris, Le Seuil.

Bergès M., 1997, Vichy contre Mounier. les non-conformistes face aux années 40, Paris, Economica.

Berger S., 1975, Les paysans contre la politique, Paris Seuil.

Bertho C., 1980, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°35, p. 45-62.

Bloch-Lainé F., 1962, « Réforme de l'administration économique », *Revue économique*, n°6, p. 859-885.

Bougeard C., 1994, René Pleven. Un français libre en politique, Rennes, PUR.

Bourjol H., 1969, Les institutions régionales de 1789 à nos jours, Paris, Berger Levrault.

Charle C., 1980, « Région et conscience régionale en France », Actes de la recherche en sciences sociale, n°35, p. 27-36.

Closon F.-L, 1947, La région : cadre d'une administration moderne, Paris, Berger-Levrault.

Club Jean Moulin, 1968, Les Citoyens au pouvoir, 12 régions, 2000 communes, Paris, Seuil.

Comte B., 1991, Une utopie combattante. L'Ecole des cadres d'Uriage 1940-1942, Paris, Fayard.

Cressard J.-P., 2000, Quand la Bretagne s'est réveillée, Spézet, Coop Breizh.

Dubois V., Dulong D., dir., 1999, *La question technocratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg

Dulong D., 1997, Moderniser la politique. Aux origines de la Ve République, Paris, L'Harmattan.

Dulong R., 1975, La question bretonne, Paris, Presses de la FNSP.

Durrieu Y., 1969, Régionaliser la France, Paris, Mercure de France.

Espoir, 2000, « La participation », n°125.

Espoir, 2001, « La région », n°127.

François B., 1998, Le régime de la Ve République, Paris, La Découverte.

Faucheux J., 1959, La décentralisation industrielle, Paris, Berger Levrault.

Fréville Y., 1979, La presse bretonne dans la tourmente, Paris, Editions France-Empire.

Gaïti B., 1998, De Gaulle, prophète de la Ve République, Paris, Presses de Sciences Po.

Gauer G., 1955, *Les comités régionaux d'études pour la mise en valeur de la France*, Paris, Conférence nationale des comités.

Gouzy J.-P., 1974, *Les pionniers de l'Europe communautaire*, Lausannes, Centre de recherches européennes.

Gravier J.-F., 1942, *Région et Nation*, Paris, Presses Universitaires.

Gravier J.-F., 1947, Paris et le désert français, Paris, Le Portulan.

Gravier J.-F., 1949, Mise en valeur de la France, Paris, Le Portulan

Gravier J.-F., 1970, La question régionale, Paris, Flammarion.

Greilsammer A., 1974, Les mouvements fédéralistes en France, Paris, Presses de la FNSP.

Grémion C., 1992, « Le général de Gaulle, la régionalisation et l'aménagement du territoire », *in* Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, Paris, Plon et La Documentation française, vol 3, p. 483-502.

Grémion P., 1976, Le pouvoir périphérique, Paris, Seuil.

Grémion P., Worms J.-P., 1968, Les institutions et la société régionale, Paris, Copédith.

Gruson C., 1968, Origine et espoirs de la planification française, Paris, Dunod.

Guichard O., 1965, Aménager la France, Paris, Laffont-Gonthier.

Hayward J., 1969, « From functional regionalism to functional representation in France : the Battle of Brittany », *Political Studies*, 17 (1), p. 48-75.

Hoffman S., 1963, « Paradoxes de la communauté politique française », *in* Hoffman S. et *al.*, *A la recherche de la France*, Paris, Seuil, p. 15-137.

Jira J., 1996, « Jacques Bassot, fidèle à ses conceptions et à ses amis », XXe siécle Fédéraliste - Pouvoir européen, n°500, p. 5.

Lafont R., 1967, La révolution régionaliste, Paris, Gallimard.

Lagroye J., 1973, Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, Paris, Pedone.

Lajugie J., 1963, « La politique française de développement économique régional de 1958 à 1963 », *Revue juridique et économique du sud-ouest* , n°1, p. 255-295.

Loubet del Bayle J.-L., 1969, Les non-conformistes des années trente. Une tentative de renouvellement de la pensée française, Paris, Seuil.

Marc A., Aron R., 1948, Principes du fédéralisme, Paris, Le Portulan.

Martray J., 1947, Le problème breton et la réforme régionale, Editions de Bretagne, La Baule.

Martray J., 1983, 20 ans qui transformèrent la Bretagne. L'épopée du CELIB 22 juillet 1950 2 février 1959, Paris, Edition France-Empire.

Mendès-France P., 1962, La République moderne, Paris, NRF.

Mény Y., 1974, Centralisation et décentralisation dans le débat politique français 1945-69, Paris, Presses de la FNSP.

MRU, 1950, Aménagement du territoire, Premier rapport, Paris, Imprimerie nationales.

MRU, 1952, Aménagement du territoire, Deuxième rapport, Paris, Imprimerie nationales.

Nicolas M., 1982, Histoire du mouvement breton, Paris, Syros.

Ohnet J.-M., 1996, *Histoire de la décentralisation française*., Paris, Librairie Générale Française.

Pasquier R., 2000, La capacité politique des régions. Une comparaison France/Espagne, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Rennes 1.

Paxton R., 1973, La France de Vichy 1940-1944, Paris, Seuil.

Peterson R. A., 1992, « La fabrication de l'authenticité. La country music », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°93, p. 3-19.

Phlipponeau M., 1957, Le problème breton et le programme d'action régionale, Paris, Armand Colin.

Phlipponeau M., 1970, Debout Bretagne, St-Brieuc, PUR...

Pisani E., 1969, La Région...pour quoi faire? Le triomphe des jacobins, Calmann-Levy.

Pleven R., 1961, Avenir de la Bretagne, Paris, Calmann-Lévy.

- Poche B., 1985, « Une définition sociologique de la région? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 74, p. 225-238.
- Pollet G., 1999, « Technocratie et démocratie : élites dirigeantes et réforme technicienne de l'Etat dans la France de l'entre-deux-guerres » *in* Dubois V., Dulong D., dir., *La question technocratique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, p. 35-53.
- Pouyet B., 1968, La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Paris, Cujas.
- Quéré L., 1978, Jeux interdits à la frontière : essai sur le régionalisme, Paris, Anthropos.
- Quéré L., Dulong R., 1974, « Mouvements sociaux en Bretagne », *Sociologie du travail*, n°3, p. 247-264.
- Quermonne J.-L., 1963, « Vers un régionalisme fonctionnel ? », *Revue française de science politique*, 13 (4), p. 849-876.
- Rocard M., 1966, *Décoloniser la province*, Rapport au collque de Grenoble, Paris, Fondation nationale des sciences politiques.
- Sadran P., 1982, « La régionalisation française : esquisse d'un bilan (1972-1980) », *in* Mény Y., dir., *Dix ans de régionalisation en Europe*, Paris, Cujas, p. 169-192.
- Teissier J., 1955, « Les comités régionaux d'expansion économique et leur conférence nationale », *Revue administrative*, n°48, p. 593-598.
- Triboulet R., 1985, Un gaulliste de la IVe, Paris, Plon.
- Veitel P., 1992, Les régions Clémentel et l'invention de la région des Alpes françaises, Thèse pour la doctorat en science politique, Université de Grenoble II.
- Vergeot J., Antoine S., 1958, « Un essai d'adaptation des divisions administratives à l'action économique : les régions de programme », Les Cahiers français, n°35, p. 13-17.
- Voldman D., 1997, La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique, Paris, L'Harmattan.
- Weber E., 1985, L'Action française, Paris, Fayard.
- Williams P., 1971, La vie politique sous la IVe République, Paris, Armand Colin.
- Worms J.-P., 1966, « Le préfet et ses notables », Sociologie du travail, n°3, p. 249-276.